AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-3-66 485798

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 66 DE MARS 1966 - DEUX-SEVRES (y compris la région de la Gâtine) - LOIRE-ATLANTIQUE - MAINE ET LOIRE - INDRE ET LOIRE - VENDEE - VIENNE ...... P 11

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - La végétation très précoce a été considérablement ralentie avec l'apparition d'un temps plus froid. Par ailleurs, aucune pluie n'a été à l'origine de contaminations. En conséquence :

- sur les variétés à débourrement précoce, traitées conformément à la note du 8 mars, aucune intervention n'est à effectuer pour l'instant.
- sur les variétés à débourrement plus tardif traitées conformément à la note du 8 mars au stade D 3, il convient d'effectuer un traitement immédiat.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer un nouveau traitement dans le milieu de la semaine en cours.

TAVELURE DU POMMIER - Les mêmes observations sont à faire. En conséquence :

- toutes les variétés à débourrement tardif, devront être traitées lorsque leur premier stade sensible sera atteint (C 3 D, séparation des écailles des bourgeons et apparition du sommet des boutons floraux);
- les variétés à débourrement moyen (type Golden Délicious), devront être à nouveau protégées lorsqu'elles auront atteint le stade E (boutons totalement séparés dans l'inflorescence et avant apparition de la coloration des pétales).
- les variétés très précoces traitées conformément à la note du 8 mars n'ont pas à être protégées à nouveau.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, attendre de nouvelles informations de la Station pour intervenir.

INFORMATIONS

ARAIGNEE ROUGE - Les premières éclosions sont observées. Dans les vergers où les pontes d'hiver sont très abondantes et où les traitements d'hiver n'ont pu être exécutés, il est prudent d'ajouter un acaricide homologué aux bouillies anti-tavelure . Dans les autres vergers attendre de nouvelles informations de la Station.

PUCERONS DIVERS (POIRIER, POMMIER, PRUNIER, CERISIER) ET PSYLLES DU POIRIER - Nous confirmons les indications de la note précédente, intervenir en cas de nécessité.

OIDIUM DU POMMIER - Sur toutes les variétés sensibles, ajouter aux produits anti-tavelure un produit anti-oïdium.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Dans certains vergers de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, des chenilles défoliatrices sont déjà visibles ; le cas échéant, ajouter aux bouillies anti-tavelure un produit homologué.

XYLEBORE - Dans les vergers de différentes essences fruitières (poirier et pommier principalement) où des dégâts ont été constatés au cours de l'année passée, effectuer un traitement copieux mouillant abondamment les charpentes. Le D.D.T., l'H.C.H., le Lindane, la Diéldrine, le Parathion additionné d'huile blanche ou l'Oléo-parathion peuvent être employés.

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

DEUX-SEVRES (y compris la région de la Gâtine) - LOIRE-ATLANTIQUE - MAINE ET LOIRE - INDRE ET LOIRE - VIENNE - VENDEE .... P 12

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé que seuls les produits suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres :

- Roténone
- Pyréthrines
- Diéthion
- Phosalone
- Endosulfan
- Toxaphène
- Polychlorocamphane
- Dicofol = dichlorophényltrichloréthanol
- Thioquinox

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

- R. GEOFFRION - J. BOUCHET -

TIRAGE DU 21 MARS 1966 - 2.800 EXEMPLAIRES.